

Usumbura , le 24 avril 1957.
de

RUANDA-URUNDI GEBIED

(1) N° 13/04/172

JUSTICE & CONTENTIEUX.

TRANSMIS copie pour information à
-Monsieur le Médecin Hygiéniste à USUMBURA.-

--00--

Réf. n° :

Annexe
Bijlage

Objet
Voorwerp

Inspection médicale
Prison.

==



A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

K I B U N G U .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Me référant au rapport inspection médicale de la prison de Kibungu effectuée le 2 avril 1957 par le Médecin de secteur, W. DUPONT, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que 4 fûts de créoline vous ont été expédiés dans le courant du mois de mars écoulé à l'intermédiaire de Monsieur le Magasinier Provincial.

Ce produit a fait l'objet de réquisitoire au Département pour l'exercice 1956. A présent les stocks sont épuisés.

mm Au cas où la quantité fournie s'avèrerait insuffisante, je vous suggère de vous adresser au Service de l'hygiène à Usumbura.

Le Chef du Service Provincial
de la Justice et du Contentieux, a.i.
R. BELLON,

Attaché Juridique,

(1) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.